



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Deuxième session, 60^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 7
le jeudi 3 novembre 2022

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat interrompu faute de temps.

Reprise du débat le jeudi 3 novembre 2022.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 6, *Loi concernant la Loi sur les procurations durables et la Loi sur les testaments.*
L'hon M. Flemming, c.r.
- 11, *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs.* L'hon. M. Holder.
- 12, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.* L'hon. M. Holder.
- 13, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs.* L'hon. M. Austin.
- 14, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation.* L'hon. M^{me} Green.

Débats ajournés

- 10, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Steeves.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier.* L'hon. M. Steeves.
- 3, *Loi concernant les établissements chirurgicaux.* L'hon. M. Fitch.
- 4, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.* L'hon. M. Carr.
- 5, *Loi sur les personnes disparues.* L'hon. M. Austin.
- 7, *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés.* L'hon. M. Holland.
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier.* L'hon. M. Steeves.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 5 — L'hon. M. G. Savoie. Adoption de la motion le 28 octobre 2022.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M^{me} Landry, appuyée par M. Bourque, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que le vérificateur général a mis en garde contre une mise en oeuvre trop rapide des changements dans l'enseignement du français ;

attendu que, dans le rapport intitulé *Révision 2021 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick : Rapport sur l'apprentissage des deux langues officielles*, les commissaires se sont dits préoccupés par le fait que « [d]es décennies de plans et de stratégies en perpétuel changement ont créé une importante instabilité dans le système » et ont suggéré d'apporter des changements au programme d'immersion en français d'une manière stratégique

qui soutienne plutôt que de perturber ;
 attendu que les commissaires ont en outre suggéré que l'approche consiste à renforcer plutôt qu'à démanteler ;
 attendu que les données sur les programmes existants, confirmées par les évaluations provinciales, indiquent que plus de 90 % des élèves qui terminent le programme d'immersion en français atteignent au moins un niveau intermédiaire de français ou un niveau de compétence conversationnelle ;
 attendu que la commissaire aux langues officielles suggère d'améliorer l'enseignement du français, mais met en garde contre le risque de lancer le bébé avec l'eau du bain ;
 attendu que l'Association canadienne des professionnels de l'immersion croit que le programme d'immersion en français devrait coexister avec un nouveau programme de niveau de base, mais ne devrait pas être éliminé ;
 attendu que le chapitre du Nouveau-Brunswick de Canadian Parents for French a exprimé les mêmes préoccupations ;
 attendu qu'il y a eu d'importantes perturbations dans l'apprentissage au cours des deux dernières années et qu'il est nécessaire de se concentrer sur un plan pour s'assurer que les élèves qui ont pris du retard reçoivent le soutien dont ils ont besoin ;
 attendu que les enseignants s'efforcent de veiller à ce que les besoins éducatifs de tous les enfants soient satisfaits et qu'un changement majeur du programme éducatif peut avoir de graves répercussions sur l'apprentissage ;
 attendu que l'on craint sérieusement qu'il n'y ait pas un nombre suffisant d'enseignants ayant de l'expérience dans l'enseignement du français pour mettre en oeuvre les changements de programmes éducatifs proposés par le gouvernement ;
 attendu que la New Brunswick Teachers' Association a annoncé qu'elle s'est retirée des consultations sur le français langue seconde en raison de l'échéancier déraisonnable du gouvernement pour la mise en oeuvre des changements, affirmant que cela déstabilisera le système d'éducation ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas éliminer le programme d'immersion en français, mais plutôt à l'améliorer
 et que, avant d'aller de l'avant avec des changements majeurs du système d'éducation pour offrir des possibilités supplémentaires d'apprentissage du français aux élèves qui n'ont pas opté pour l'immersion en français, l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à préparer un plan de mise en oeuvre détaillé avec des délais réalistes pour la mise en oeuvre, un financement adéquat et une reconnaissance des soutiens qui doivent être en place pour appuyer ces changements.

Motion 3 — M^{me} Landry, appuyée par M. Bourque, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, en raison des perturbations scolaires causées par la COVID-19 au cours des deux dernières années, de nombreux parents s'inquiètent du fait que leurs enfants ont pris du retard dans leurs études et leur apprentissage ;
 attendu que les deux dernières années ont été stressantes pour les enseignants et les élèves ;
 attendu qu'il existe une incertitude quant à la possibilité de nouvelles perturbations de l'enseignement si d'autres éclosions importantes de la COVID-19 se produisent à l'avenir ;
 attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que les élèves du Nouveau-Brunswick ne prennent pas de retard sur le plan éducatif en raison des perturbations de l'apprentissage ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à évaluer l'incidence des perturbations de l'apprentissage sur l'éducation, à présenter un plan complet et

détaillé pour aborder le « rattrapage » en matière d'éducation et à prévoir des ressources suffisantes pour le mettre en oeuvre et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un plan pour faire face à toute future perturbation de l'apprentissage afin que les élèves ne soient pas désavantagés sur le plan éducatif si cela se reproduit.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

8, *Loi modifiant la Loi électorale*. M. McKee.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Bourque, appuyé par M. Gauvin, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, à l'échelle provinciale, une situation de crise s'est développée en ce qui concerne le manque de logements abordables dans de nombreuses régions de la province ;
 attendu que la crise s'est aggravée parce que le loyer de nombreux logements actuels a augmenté de façon spectaculaire, au-delà des moyens financiers de nombreux locataires ;
 attendu que le plafond temporaire sur l'augmentation des loyers est sur le point d'expirer ;
 attendu qu'il n'y a pas assez de logements subventionnés pour répondre à la demande et que de nombreuses unités qui devraient loger des locataires à faible revenu sont en attente de rénovations que le gouvernement n'a pas entreprises ;
 attendu que le temps froid est à nos portes et que des gens dorment dans des voitures, des tentes et des roulottes non chauffées parce qu'ils n'ont pas d'endroit où vivre ;
 attendu que, bien que le gouvernement ait fait une annonce en faveur du logement abordable, celle-ci n'était pas suffisante pour répondre aux besoins et n'a pas fourni de cadre pour les partenariats avec les organismes sans but lucratif, les municipalités et les coopératives ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à faire immédiatement des investissements importants dans le logement abordable et à consacrer des fonds à un plan global de logement abordable au titre du prochain budget et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prolonger la durée du plafond sur l'augmentation des loyers.

Motion 4 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

que l'Assemblée législative reconnaisse que la fracturation hydraulique et la combustion du gaz naturel libèrent des gaz dans l'air, principalement du dioxyde de carbone et du méthane, ce qui aggrave la crise climatique.

PÉTITIONS

- 1, M. LeBlanc — présentée le 28 octobre 2022.
- 2, M. Coon — présentée le 1^{er} novembre 2022.
- 3, M. Arseneau — présentée le 2 novembre 2022.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A

QUESTIONS ÉCRITES

Question 1 de M^{me} Mitton

À : L'hon. M. Hogan,
ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Combien d'élèves, à la fin du secondaire, auront atteint le niveau intermédiaire plus ou un niveau supérieur dans le cadre du nouveau programme qui remplacera l'immersion en français?